



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL 19 MARS 2021
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Lors des multiples réunions avec le gouvernement sur la situation sanitaire, économique, sociale et le plan de relance, **FO** a systématiquement mis en garde : nous n'accepterons pas que, demain, les salariés payent l'addition de la crise.

Même si des dispositifs massifs d'aides publiques ont été mis en œuvre pour préserver l'emploi, il n'en demeure pas moins que bon nombre de salariés font déjà les frais, au prix fort, des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

Pour autant et dans ce contexte, tout le monde n'est pas logé à même enseigne ! Un article du *Monde* révèle que près de 15 000 Français possèdent des sociétés au Luxembourg, totalisant au moins 100 milliards d'euros d'actifs, soit 4% du PIB français. !

Plutôt que d'affirmer que jamais au grand jamais il n'augmentera les impôts, le gouvernement devrait plutôt s'attacher à ce que l'argent soit bel et bien investi au profit de l'économie réelle et ne s'évade pas dans les paradis fiscaux !

Quant à la dette pour faire face à la crise, elle ne doit en aucun cas être demain prétexte au retour ou à la poursuite des « réformes structurelles ». Si la crise sanitaire a mis en lumière la situation de l'hôpital et cela vaut aussi plus largement pour le service public et la fonction publique, nous refusons l'argument de la dette pour justifier le retour de la contre-réforme des retraites ou de l'Assurance chômage.

Concernant la réforme de l'assurance chômage, qui entrera en application au 1^{er} juillet prochain, elle est à contresens et d'autant plus injuste dans le contexte actuel et ce sont bien les travailleurs précaires qui en subiront le plus les méfaits, avec une baisse de leur indemnisation de l'ordre de 20 à 30 %.

La réforme des retraites, par création d'un régime unique par points, a, quant à elle, été largement rejetée en amont de la crise et suspendue après une adoption en première lecture à coups de 49-3, donc sans débat. Pour le ministre de l'Économie cependant, dès la crise finie, il faudra relancer en priorité cette contre-réforme et accepter de travailler davantage...

Pour **FO**, ce système à points détruirait des droits et donnerait aux gouvernements de demain, la possibilité permanente d'agir sur l'âge de départ et le niveau des pensions. Nous ne fléchirons pas pour exiger son abandon et nous mettons en garde le

gouvernement qui commettrait une grave erreur si, au terme de la crise sanitaire, il entendait faire supporter aux salariés les conséquences d'une telle régression sociale.

Alors que la crise sanitaire a démontré l'absurdité et la dangerosité des politiques publiques placées en permanence sous le prisme de la dépense publique et de l'externalisation, cet entêtement à maintenir et poursuivre les contres réformes se décline aussi à l'encontre du service public, de la Fonction Publique et des Fonctionnaires .

Ainsi la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction Publique s'est même intensifiée avec la suppression des compétences des CAP et des CHS-CT. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre le dialogue social, voulue par ce gouvernement et mise en œuvre avec entrain par notre ministère.

Sur le plan salarial, le gouvernement a maintenu encore cette année le gel du point d'indice, et depuis janvier 2000 en Euros constants, la perte du pouvoir d'achat est énorme pour les fonctionnaires. C'est la raison pour laquelle nous exigeons l'augmentation immédiate de 20% de la valeur du point d'indice.

A Bercy, des restructurations majeures se sont poursuivies ainsi que les suppressions d'emplois, toujours au nom du prétexte d'exemplarité. A la DGFIP, le déploiement à marche forcée du NRP est d'ores et déjà vecteur de désorganisation des services et d'un recul sans précédent du service public dans les territoires. Avec plus de 1 000 implantations supprimées, le NRP n'est ni un réseau, ni de proximité !

Les témoignages de nos collègues ne manquent pas pour dénoncer l'inconséquence de cette usine à gaz idéologique basée sur le dogme de la séparation de l'accueil et de la gestion et dont la vitrine, entre conseillers aux décideurs locaux et accueil de proximité, a été vendue aux élus à grands renforts de propagande.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, que réitérer nos alertes au sujet de nos collègues qui, après avoir reçu une formation au pas de charge, vont se trouver prochainement en ligne de front lors de la campagne IR dans le cadre des accueils de proximité.

Nous alertons aussi, aujourd'hui à nouveau, sur les difficultés de fonctionnement des services, où le sous-emploi, l'offre de formation difficile à mettre en œuvre pendant la crise sanitaire, les dysfonctionnements informatiques récurrents, les décisions technocratiques hors sol, pèsent de plus en plus lourd sur l'exercice des missions et dégradent les conditions de travail des personnels. Pour **F.O.- DGFIP**, le NRP n'est bien évidemment pas le remède miracle pour sortir de cette impasse. Pire encore, entre resserrement, industrialisation à outrance des missions, agents corvéables, il débouchera sur un épuisement et une perte de sens au travail de nos collègues, c'est inacceptable. !

L'ordre du jour de ce Comité technique local évoque le nouveau classement des postes du Finistère à l'issue du NRP, où il apparaît que bon nombre d'entre eux seront finalement rétrogradés bien qu'ayant des charges et des enjeux plus importants...ce qui ne manque pas de nous inquiéter au regard des implantations futures d'emplois au sein de ces unités... Un tel contexte trouve son explication selon votre fiche n° 6, « *par l'effet relatif des concentrations résultant du NRP dans le département du Finistère...* » cette formulation est d'un euphémisme certain lorsque l'on se remémore votre projet initial qui, outre le fait de raser le réseau rural, rayait aussi de la carte les implantations de la DGFIP dans les principales villes du département...

Pour **F.O.- DGFIP** le plan de liquidation du réseau comptable résultant du NRP évincera de fait bon nombre de collègues des postes qu'ils gèrent actuellement et dans ce contexte seuls les plus gradés désignés au choix par les DR/DDFIP décrocheront la timbale !

Quant à ce nouveau classement présenté par le Directeur Général comme une garantie de stabilité, il augure mal selon nous pour les structures issues du NRP, notamment dans la perspective de la création de pôles nationaux d'appui qui risquent fort de les vampiriser et de les placer dans une position de sous-traitant..

Pendant que la DGFIP maintient un rythme endiablé, le démantèlement de son réseau, les agents des Finances publiques continuent de se mettre en quatre pour satisfaire aux besoins des usagers particuliers, professionnels et pour répondre aux enjeux émanant des collectivités locales.

Cette exemplarité se traduit notamment dans le traitement du fonds de solidarité mis en place depuis mars 2020, où les agents des finances publiques sont très fortement mobilisés sur cette mission inédite dans un contexte sanitaire très tendu. En plus de leurs missions habituelles et jusqu'à présent sans aucun renfort, ils assurent la gestion, le contrôle et le versement du FDS qui est payé en moyenne en 2 à 3 jours ouvrés à son bénéficiaire. L'augmentation de la fraude observée lors de l'élargissement du dispositif ainsi que du relèvement des sommes versées, ont mis en exergue l'importance des contrôles en amont pour repérer les erreurs avant que l'argent n'ait quitté la caisse publique. Face à un pic d'activité et à l'afflux des demandes « E-contact », application dont on ne compte plus les « bugs » tant elle est largement sous-dimensionnée, la DGFIP a décidé du recrutement de 250 contractuels..

Pour **F.O.- DGFIP**, il est probable que, désormais, ce palliatif soit utilisé comme l'alternative au manque de moyens de nos services, la DGFIP profitant en cela de la possibilité offerte par la funeste Loi de M DUSSOPT de recruter des contractuels précaires et sous-payés...

C'est l'occasion de rappeler ici le triste record détenu par la DGFIP qui, depuis sa création, est la 1ère contributrice à la « maîtrise des effectifs de l'État » et a perdu le quart de ses effectifs en 10 ans.

**F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois. La DGFIP doit disposer des moyens humains et pérennes permettant d'accomplir ses missions.
F.O.-DGFIP exige l'arrêt de la casse du réseau et le retrait du NRP.**

